

République Française

Département de l'Aube



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 JUIN 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
22	19	19 + 3

Date de convocation 15 juin 2023

Date d'affichage 15 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nicolas MENNETRIER, maire.

Présents : Christine ROBILLARD, Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Jean-Yves BRUNEAU, Géraldine PÉRÉE, Liliane VOYARD, Denis PHILIPPE, Valérie PELLERIN, Annie SALAMI, Laurent JÉROME, Urbain VELUT, Anne-Josèphe CHARLOT, Véronique STOLTZ, Vincent BLANCHOT, Bruno LÉOTIER, Yohan MULLER et Julien SEYSSEL.

Représentés : Laurence FOURNIER représentée par Anne-Josèphe CHARLOT, Marcel CHRISTEL représenté par Robert BESANÇON, Sophie MENZIN représentée par Nicolas MENNETRIER.

Julien SEYSSEL a été nommé secrétaire de séance.
Stéphanie KUSTERMAN est désignée secrétaire auxiliaire.

Objet : Dénomination de rue

N° de délibération : 20230634

Monsieur Besançon,

rappelle en préambule que depuis le 21 février 2022, l'alinéa suivant a été ajouté à l'article L2121-30 du code général des collectivités territoriales : « II.-Le conseil municipal procède à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation. ».

Suite à la création d'un lotissement situé avenue de la Gare un nom de rue a été attribué à la voie interne qui le traverse. Il s'agit de la rue Simone de Beauvoir (délibération du 17 septembre 2019).

La SCCV Mercure s'est vue attribué un permis d'aménager en date du 19 juillet 2022 dans la continuité de la rue Simone de Beauvoir. Il comprend la création d'une voie perpendiculaire en impasse.

Il convient donc d'attribuer un nom à celle-ci pour permettre la numérotation des parcelles desservies.

Le conseil municipal est invité à retenir le nom suivant : Impasse Jean-Paul Sartre

Le conseil après en avoir délibéré :

ADOpte la dénomination de rue Jean-Paul Sartre

CHARGE monsieur le maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participants</i>
19	22	22	0	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Julien SEYSSEL
Secrétaire



Nicolas MENNETRIER
Maire

